

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-neuf, le premier octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
24 septembre 2019

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 24  
Procurations : 2  
Votes : 26

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

#### Étaient présents les Conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés : BASNEL Françoise représentée par TROUSSEL Marc, MARTINI Geneviève représentée par POURTIER Yvette.

Absents excusés : DELILLE Nicole.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

#### Nomination du Secrétaire de Séance :

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 3 septembre 2019 :

Monsieur Le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal précédent,

Le Conseil Municipal accepte ce compte-rendu à l'unanimité.

### 1. Affaires Financières :

#### 1.1. Vote du budget annexe « Immeuble de rapport sis Chemin de Notre Dame destiné au tertiaire » (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension et de réhabilitation du siège de « Terre de Provence Agglomération » ainsi que la création du budget-annexe correspondant d'un « Immeuble de rapport sis Chemin de Notre Dame destiné au tertiaire ».

**Vu** le CGCT ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°051/2019 en date du 11 juin 2019 décidant la création d'un budget-annexe d'un « Immeuble de rapport Chemin de Notre Dame destiné au tertiaire » ;

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE :

**DECIDE** d'arrêter ce Budget aux chiffres ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 0,00 €

RECETTES : 0,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 700 000,00 €

RECETTES : 700 000,00 €

## **1.2. Autorisation d'un emprunt de 700 000 € sur 15 ans pour la réalisation d'un immeuble de rapport sis Chemin de Notre Dame destiné au tertiaire.**

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est informé qu'afin de financer les travaux d'extension d'un bâtiment communal sur les exercices budgétaires de 2019-2020, un emprunt de sept cent mille euros (700 000 €) sur une durée de 15 ans doit être contracté.

L'autorisation de cet emprunt a été ajournée à la demande du Sous-Préfet qui avait demandé de l'annuler faute de provisions budgétaires délibérées par un vote en Conseil Municipal.

Suite à des échanges avec les services administratifs de celui-ci ainsi que le Comptable public, ceux-ci ont admis qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget primitif en 2020 et que la ville peut le voter en octobre pour pouvoir contracter l'emprunt ici présenté.

**Vu** le CGCT (Code général des collectivités territoriales) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération N° 051/2019 du 11 juin 2019 décidant la création d'un budget-annexe d'un immeuble de rapport Chemin de Notre Dame destiné au tertiaire ;

**Considérant** que ce budget-annexe a été voté par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

**Considérant** que cet emprunt sera imputé sur ce budget-annexe ;

**Considérant** que cet emprunt est destiné à financer le projet d'extension et de réhabilitation d'un immeuble tertiaire actuellement occupé par Communauté d'Agglomération « Terre de Provence » ;

**Considérant** que les dépenses d'investissements correspondants seront autofinancés par les recettes locatives de cet immeuble ;

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de :

**Autoriser** M. Le Maire à lancer une consultation auprès d'organismes bancaires pour la réalisation de cet emprunt ;

**Autoriser** M. Le Maire à négocier au mieux les offres de financement ;

**Charger** M. Le Maire à signer le contrat sélectionné et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

## **1.3. Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans d'Eyragues « SIAN D'IRAGO ».**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

L'association des commerçants et Artisans d'Eyragues « SIAN D'IRAGO » ont fait part de leur besoin de garage à des fins de stockage. Les frais inhérent à la location de celui-ci s'élèvent à 960 € par an. Ils ont sollicité une subvention pour compenser cette dépense associative.

**Considérant** l'intérêt local présenté par cette association de par son implication dans la promotion du commerce local et de proximité ;

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide de :

**Attribuer** une subvention de 960 € à l'Association des Commerçants et Artisans d'Eyragues « SIAN D'IRAGO » pour les soutenir dans leur activité associative ;

**Charger** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

## **2. Affaires Administratives**

### **2.1. Renouvellement de la convention de partenariat culturel avec le Conseil départemental des Bouches-du- Rhône**

*Rapporteur : Christiane MISTRAL*

Dans le cadre de sa politique de partenariat culturel, le Département des Bouches-du Rhône reconduit cette année encore, son concours technique et financier aux communes de moins de 20 000 habitants qui souhaitent établir leur programmation annuelle de spectacles par l'intermédiaire du dispositif « PROVENCE EN SCENE » anciennement « SAISON 13 ».

Afin de bénéficier de ce concours, pour la saison culturelle allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, il convient de conclure une convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental.

Cette convention précise que la participation départementale sera faite à hauteur de 60% au bénéfice de la Commune.

Afin d'obtenir cette participation, Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE, décide de :

**Approuver** la conclusion de cette convention,

**Autoriser** Monsieur le Maire à la signer.

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Patrimoine : Avancement de travaux/projets (I)**

#### **3.1.1. Travaux d'aménagement Craux Sud (I)**

Sur le futur lotissement « Les Craux Sud », M. Le Maire confirme que les travaux avancent conformément au calendrier en tenant compte des retards dus aux intempéries et aux divers aléas. Le carrefour est presque terminé, les réseaux sont également en cours d'achèvement notamment l'arrosage et l'éclairage.

Sur la construction de logements sociaux, nous allons phaser ce projet pour ne réaliser dans un premier temps que 40 logements. Nous prendrons le temps sur un ou deux ans pour voir comment réaliser la tranche suivante. Dans ce même lotissement, nous devons restituer 47 lots (terrains à bâtir) à leurs anciens propriétaires contre un reversement de 20 000 €/lot correspondant aux frais de viabilisations. Quant aux 11 lots municipaux, ils seront attribués aux eyraguais qui le souhaitent par un tirage au sort.

Nous réfléchissons également sur la construction d'une crèche afin de satisfaire des demandes sur une liste d'attente d'une vingtaine de bébés. Nous étudions pour cela, la faisabilité de ce projet au lotissement « Les Craux Sud ».

#### **3.1.2. Travaux d'aménagement des Allées (I)**

Patrick DELAIR informe le Conseil que l'entreprise Néo-Travaux s'est engagée à terminer les travaux à la mi-octobre 2019. Pour gêner le moins possible la circulation vers le centre de santé entre le lundi et le mardi prochains, ils prévoient d'y travailler de 18h à 21h. Les bordures sont en cours de réalisation et les enrobés définitifs sont prévus le 9 octobre. Un trottoir franchissable est en cours de réalisation à la demande de la Direction départementale des voiries des Bouches-du-Rhône.

#### **3.1.3. Travaux d'aménagement de l'ALSH : Projet de Centre Aéré au Mas de la Chapelle (I)**

Marc TROUSSEL rappelle que le projet de l'ALSH prévoyait une tranche conditionnelle pour la réalisation d'un préau de 180m<sup>2</sup>. Celle-ci sera prochainement affermie. Pour l'habillage des piliers, nous sommes en train de sélectionner une variété de pierre parmi les échantillons déposés dans la salle du Conseil Municipal. Des tuiles neuves d'aspect vieilli ont été posées dans les règles de l'art.

M. Le Maire rappelle que le permis de construire initial ne prévoyait pas de préau. Une nouvelle demande doit être déposée pour permettre la construction de celui-ci.

L'ancienne piscine qui n'était pas adaptée aux activités d'un ALSH sera réaménagée sous forme de plateforme ponctuée de brumisateurs.

Patrick DELAIR informe le Conseil qu'il est en train d'étudier le projet de parcours de santé. Le circuit sinueux initialement proposé ne permet pas au réseau d'arrosage qui le longe, de fournir une pression optimale d'aspersion d'eau. Ce circuit sera donc revu pour être beaucoup plus droit.

#### **4. Divers**

##### **4.1. Informations diverses**

Patrick DELAIR informe que les travaux dans le parking dit « l'Abrivado » vont démarrer. L'entreprise va prochainement décaisser le sol, le terrasser et le goudronner. Une grille spécifique sera posée pour récupérer les eaux pluviales et les drainer vers le réseau correspondant.

M. Le Maire informe qu'une délégation de l'ARS est venue vendredi dernier. Elle a visité l'EHPAD d'Eyragues et a estimé qu'elle est bien entretenue. Elle a reconnu que le personnel est qualifié mais qu'il manquait de médecins et d'infirmières. Dans cet EHPAD, quelques résidents ont du mal à cohabiter dans les chambres doubles. Nous réfléchissons sur un investissement qui nous permettrait de solutionner ces difficultés par la création de chambres individuelles.

Concernant le projet de construction d'un Collège à Eyragues, M. Le Maire fait part de ses échanges à ce sujet avec 2 Conseillers Départementaux lors d'une réunion à Barbentane en date du 18 septembre 2019. Ceux-ci lui ont confirmé que le projet du Collège est bien maintenu à Eyragues.

Aussi, par un tour de table, M. Le Maire a demandé à chaque élu de donner sa position quant au projet du Collège. La majorité s'est exprimée en faveur de cet équipement d'enseignement secondaire.

Eric DELABRE s'est prononcé contre le projet du Collège à Eyragues.

Par ailleurs, M. Le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus comme suit :

M. Patrick COILLAND nous a écrit de sa ville, Villennes-sur-Seine (78670). Il dit qu'il a apprécié la qualité du restaurant « Le Bouchon de Provence » et remercie la municipalité sur le fait qu'elle ait prévue une borne de recharge pour véhicules électriques qui attire les visiteurs. Il compte, de ce fait, refaire un passage à Eyragues ainsi qu'à ce restaurant.

Michel TERRISSE Maire de la Commune d'Althen-des-Paluds (84 210), nous remercie pour le prêt de barrières à l'occasion de la fête votive de sa Commune.

Yvette POURTIER rappelle les dates suivantes :

L'Opération Brioches se déroulera du 7 au 13 octobre 2019,

Les Noces d'Or et de Diamant auront lieu le 19 octobre 2019,

Suite à la formation du personnel communal des écoles et des services techniques et administratifs, les diplômes de secourisme seront remis par Patrick Kerdanet cadre du SDIS le 21 octobre 2019.

Brigitte MIGNOT apprécie le principe de réaliser dans un premier temps 40 logements sociaux au lieu de 80.

Odile POUJOL annonce que depuis le 23 septembre 2019, l'EHPAD d'Eyragues a un nouveau Directeur.

Sylviane LAUGE rajoute que ce même Directeur est affecté également à Maillane.

Pierre PANCIN informe que la fête des vœux de la Municipalité au personnel est fixée au 13 décembre 2019 et celle de la Municipalité à la population au 20 décembre 2019. Il rappelle également que le congrès des Maires, pour cette année, est prévu du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019.

Madeleine JULLIAN fait part de sa satisfaction quant aux travaux en cours aux « Allées ».

Michel GAVANON fait un retour d'informations sur deux réunions concernant le Pays d'Arles. D'une part, il nous apprend que cette structure territoriale a été déclarée lauréate sur des appels à projet de fonds européens favorisant la bonne gestion de projets de Biomasse ainsi que sur les problématiques de l'air et de l'eau. Et d'autre part, il évoque sa présence à une réunion qui s'est déroulée le samedi dernier animée par les 3 présidents des 3 intercommunalités du Pays d'Arles, ceci afin de créer une association pour la défense de ce dernier.

Yanick ROSSI fait part des difficultés qu'il rencontre quant à l'accès de son véhicule, dues au nombre important de locataires récalcitrants qui se garent anarchiquement à la Fauvette alors qu'ils ont des garages de disponibles. M. Le Maire a répondu que la police municipale va passer pour verbaliser les contrevenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES